



Litige avec une société commerciale

Par **francelise**, le **08/05/2019** à **00:08**

Bonjour, je m'adresse à vous afin d'obtenir des conseils et connaître mes droits concernant un litige que j'ai avec une société de béton. Le 06/05/2019, j'ai passé une commande de 5m³ et demi de béton pour un montant de 824€, le commercial est venu voir sur place l'accessibilité des lieux et il m'a dit que c'est possible et que le camion rentrerait en marche arrière donc j'ai passé ma commande. Le jour de la livraison le chauffeur du camion dit qu'il ne peut pas y accéder et qu'il ne peut pas repartir non plus avec la marchandise alors il a déversé son contenu sur une servitude qui ne m'appartient pas et pour laquelle le propriétaire m'avait donné autorisation de passage. Je n'ai pas signé le bon de commande. Aujourd'hui la société ne veut ni me rembourser ni me faire une autre livraison et me dit que la responsabilité m'appartient. J'aimerais savoir quel recours j'ai, et si j'aurai la chance de récupérer mon argent. Je vous remercie par avance de vos conseils

Par **nihilscio**, le **08/05/2019** à **00:23**

Bonjour, Votre recours est la saisine du tribunal d'instance. Le professionnel a un devoir de conseil. C'était à lui de s'assurer qu'il pouvait accéder au point où déverser le béton.